

Tableau de suivi des actions du PPA de l'Agglomération de Nancy

Actions prévues dans le PPA	Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives	
Action T1	Développer les plans de déplacement : PDE – PDIE – PDA - PDES		
Métropole du Grand Nancy (MGN)	Définir son projet Articuler son projet avec les politiques publiques du territoire (PDU, PCAET...) Désigner un correspondant et fournir une adresse électronique permettant d'être prévenu des alertes en cas de pic de pollution Réaliser une analyse quantitative et qualitative de l'accessibilité du site, de l'offre de transports tous modes et du stationnement Réaliser une analyse des pratiques	Diagnostic PDIE réalisé par 3 ATP <ul style="list-style-type: none"> • Brabois : 8500 salariés, 2000 étudiants • Rives de Meurthe : 1000 salariés • Porte Sud Plan d'action défini pour : <ul style="list-style-type: none"> • Brabois • Rives de Meurthe • Métropole du Grand Nancy (PDIA avec la ville de Nancy) • La Poste (PDE indépendant) % de travailleurs de la MGN utilisant les TC : 2014, agglo 11%, hors agglo 18,5% 2016, agglo 13,2%, hors agglo 19,5% Gain kilométrique : 3,4 millions de km de voiture solo évités (80 % des salariés habitant Metz utilisent le train)	3 nouveaux PDIE : porte Nord, porte Sud, Grande Sapinière (enquête CNIDEP à la Gde Sapinière) Appui de la SCALEN réglementation en cours : accompagner les entreprises de plus de 100 salariés à mettre en œuvre un plan de mobilité avant le 01/01/2018 (cf article 51 de la LTECV du 17/08/2015) : la loi s'applique dans toutes les collectivités où un PDU est obligatoire (population > 100 000 hab). La future loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit que tous les établissements de plus de 300 salariés devront élaborer un plan de mobilité (qu'elles soient ou non implantées sur un territoire couvert par un PDU).
CCBP	et des besoins de déplacement des salariés de l'établissement Définir un plan d'actions avec élaboration de fiches actions (objectif, calendrier, modalités de mise en œuvre, coûts, référents...)	PDA en cours pour agents CCBP abonnement TC pour 10 agents CCBP gain de 132044 km (trajet individuel)	Réunion avec les entreprises le 10/11/2017 dans le cadre du PDIE de la CCBP. Rappel de la réglementation et proposition de calendrier de travail sur l'année 2018.
CCMM		Pas d'action engagée à ce jour	Grandes entreprises (SAM) ou établissements publics (OHS) à cibler en priorité
CCPSV		Pas d'action engagée à ce jour	Grandes entreprises (Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, Solvay, Novacarb...) à cibler en priorité
Action T2	Coordination et valorisation des différentes démarches sur le covoiturage		
Métropole du Grand Nancy	Réaliser un diagnostic Créer des aires de covoiturage dans les zones de covoiturage sauvages	2 aires de covoiturages en lien avec le PDIE de Brabois Dispositif Technostop en place à Brabois (covoiturage « d'appoint » à la sortie du tram)	Il n'est pas prévu de créer de nouvelles aires. L'application « Blablalines » sera expérimentée pendant 6 mois à partir de septembre 2018 : lancement le jour de la fête de la mobilité (Brabois).

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
CCBP		Parking Bouxières proche D321 – 8 pl. P. relais pôle tertiaire à Pompey - 8 pl P. échangeur A31 à Custines – 50 pl.	L' aménagement des aires sera poursuivi. Contacts avec le CD54 sur l' aménagement de l' aire de Custines.
CD54	Faciliter la communication en créant une charte visuelle unifiée (panneau de signalisation, affichage et communication)	Plus de 50 aires de covoiturage existent dans le 54. 3 objectifs majeurs : - favoriser l'électromobilité - favoriser l'intermodalité - aménager les aires Il existe une charte pour guider le choix des nouvelles aires de covoiturage Le site « covivo » est assez peu utilisé	2 projets en cours en 2018 : giratoire d'Hudivillers (CCPSV) et déviation d'Allain (CC pays de Colombey et sud toulinois)
Action T3 *	Poursuivre l'organisation du stationnement dans les centres-villes et les P+R		
Métropole du Grand Nancy et ville de Nancy	Étudier l' offre de stationnement dans les centres-villes et identifier les zones dans lesquelles des actions de révision de la tarification pourraient être conduites Mettre en place une politique de stationnement adaptée (modulation tarifaire, mutualisation de stationnement, parking relais...) Proposer des places de stationnement réservées aux véhicules auto-partage et véhicules électriques	AUTOPARTAGE Opérateur Citiz Lorraine : 7 véhicules. En 2015 (6 stations), 1 100 utilisations de Citiz, 62 000 km parcourus grâce à l'autopartage. En 2016 (6 stations), 71364 km parcourus grâce à l'autopartage. BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE 9 bornes installées en 2015-2016, 12 bornes prévues en 2017 ; objectif 20 bornes d'ici fin 2017 Nb de recharge sur les bornes en hausse 2014 :816, 2015 : 715 2016 :1104, 2017 : 1137	Une carte d'abonnement à prix attractif (150 €/an) est déjà proposée et permet des recharges illimitées. Installation de nouvelles bornes financées par des fonds TEPCV : marché public de 144000 € avec le prestataire La réforme du stationnement payant sur voirie a été mise en place au 1 ^{er} janvier 2018. La tarification a été simplifiée et les contrôles renforcés. AUTOPARTAGE En 2017, une convention CITIZ avec les opérateurs ADIM/Bouygues et Linkcity a été signée pour la mise en place de 2 premiers véhicules en autopartage sur l'écoquartier « Nancy - Grand Cœur".
CCBP		En mai 2018 : 5 véhicules électriques 2 places pour l' auto-partage 6 bornes pour les besoins de la CCBP 1 borne publique	Programme de déploiement des zones bleues en centre-ville pour réduire le stationnement « ventouse ». Adhésion au groupement d'achat de la MGN pour l'installation et la maintenance des bornes.

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
			Projet de déployer une dizaine de bornes sur la CCBP en 2018-2019
CCMM		La CCMM dispose de 6 véhicules électriques. Prévues sur la période 2017-2018, 2 bornes en accès public 3 bornes pour les véhicules de CCMM	Électromobilité en développement avec la MGN
CCPSV		En partenariat avec la « SNCF Gares & Connexions », « SNCF Réseau », Solvay et VNF, la CCPSV réalise des travaux d'extension des parkings des gares → capacité d'accueil optimisée + installation de bornes sur les parkings des gares et dans les secteurs très urbanisés.	La CCPSV renforce l'attractivité des gares pour favoriser l'inter-modalité.
Action T4	Sensibiliser les usagers des transports à l'utilisation des TC et des modes actifs		
Métropole du Grand Nancy	Promotion des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture (vélo, marche à pied, bus, train, covoiturage, auto-partage...)	Campagnes de communication (code de la rue, fraude...) ; fréquentation des TC en hausse en 2011, 25 651 219 validations en 2016, 26 050 996 validations	Les validations en 2017 seront données dans le rapport d'activité. Les campagnes de communication anti-fraude sont poursuivies Exploiter les résultats de l'application GNY qui permet de calculer son itinéraire de déplacement (TC, vélo...), facilité d'utilisation par « flash code » Ligne « allo voirie » pour signaler un « désordre ».
CCBP		En 2014-2015, campagne de communication sur nouvelle offre TC Léger repli de fréquentation entre 2011 et 2016 mais hausse du nb d'abonnés ; rebond en 2017 : 339000 validations (+2%)	Poursuivre les campagnes de communication Lancement du projet de pôle d'échange multimodal à Pompey (travaux préparatoires de démolition en 2018)
CCMM		Réseau TC étendu de 12 à 19 communes Entre 2015 et 2016, hausse de 22% de la fréquentation Campagnes de communication : magazine, site internet, plaquettes	La collectivité finance entièrement le réseau de TC (accès gratuit à tous les usagers). Entre 2016 et 2017, hausse de 4,6 % de la fréquentation

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
CCPSV		<p>Courant 2017, travaux de réaménagement de 3 gares TER (Varangéville, Dombasle, Dombasle-Rosières pour renforcer leur attractivité.</p> <p>Aménagement de parking sécurisé pour vélo dans les gares</p>	<p>Depuis 2014, la CCPSV a construit un schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) pour fixer une stratégie.</p>
Action T5	Promouvoir l'utilisation du vélo (déplacements domicile - travail)		
Métropole du Grand Nancy	<p>Créer des places de stationnement vélo</p> <p>Créer des pistes cyclables en décloisonnant les différents réseaux entre eux</p>	<p>10200 places de stationnement dont 260 dans des parkings surveillés</p> <p>260 km d'itinéraire cyclable</p> <p>218 km de zone apaisée</p> <p>vélOstan'lib Locations courte durée en 2016 : 2000 locations, 220000 journées d'utilisation Locations longue durée, en 2016 : 3300 abonnés, 190000 utilisations</p> <p>vélOstan'boutic Nombre de contrats en 2016 : 2133 Nombre de jours de location en 2016 : 236145</p>	<p>Il existe une location de vélo (vélOstan'lib en libre-service et vélOstan'boutic pour des durées plus longues) à un tarif très avantageux. Il existe également une offre de stationnement sécurisée en vélOstan'park (282 places) et 600 places surveillées sont proposées dans les parkings publics (dont 350 places dans le parking Thiers).</p> <p>Continuer à suivre l'évolution de la fréquentation des services de location (vélos classiques)</p> <p>Au 1^{er} janvier 2018 : 222 km d'aménagements cyclables 247 km de zones apaisées (260km en prenant en compte les rues limitées à 30km/h)</p> <p>vélOstan'lib Locations courte durée en 2017 : - locations, - journées d'utilisation Locations longue durée, en 2017 : 3300 abonnés, 190000 utilisations</p> <p>vélOstan'boutic Nombre de contrats en 2017 : 2228 Nombre de jours de location en 2017 : 233610</p>

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
CCBP		Places de stationnement vélo : 83 Pistes cyclables interurbaines : 26 km Itinéraire cyclable urbain : 15 km	Poursuivre les aménagements nécessaires en 2018 : fin prévue du projet « boucles de la Moselle : + 4,8 km)
CCMM		En 2015, piste cyclable aménagée entre Dombasle s/ Meurthe et Rosières-aux-Salines En 2016, nouvelle liaison à l'étude (3,7 km) entre Azelot et Lupcourt	Poursuivre les aménagements nécessaires La réalisation d'un schéma des mobilités actives est actuellement en cours d'étude
CCPSV		Plan de déplacement vélo à Dombasle	Poursuivre les aménagements nécessaires
Action T6	Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville		
Métropole du Grand Nancy	Diffusion aux communes du guide « livraison en centre-ville » (CERTU) Élaboration d'un programme d'évolution des modes de livraison en ville dans le cadre des PDU et l'expérimentation d'un dispositif de centres logistiques urbains	Diagnostic réalisé en 2016 par BE « Interface-Transport » lors de la révision du PDU. Un groupe de travail aborde diverses problématiques liées au transport de marchandises (étape diagnostic et enjeux) avec le BE « Interface - Transport ». Des simulations sont réalisées à l'aide du modèle FRETURB. Idée de créer des zones multi-usages (espace mutualisé) plutôt que des aires spécifiques à la livraison (à l'étude)	C'est l'un des objectifs du PLUi-HD : le plan d'actions du PLUi concernant le transport de marchandises est en cours de rédaction technique (appui du bureau d'études Interface Transport) . La métropole réfléchit à plusieurs expérimentations : 1- gestion électronique des places de livraison dans le secteur du marché central (optimiser durée d'occupation) Expérimentation menée en 2017 au niveau du Faubourg des III Maisons et de la rue Saint-Dizier 2- plate-forme logistique de distribution de marchandises, avec 2 sites potentiels installés sur l'anneau de desserte (parking Saint-Nicolas, pont des Fusillés) : réflexion dans le cadre du PLUi. 3- modulation de la réglementation des livraisons primant une desserte vertueuse à l'étude
CCBP		Un groupe de travail « marchandise & logistique urbaine » fonctionne depuis 2015. Développement du port fluvial de Frouard	Un centre de distribution urbaine est à l'étude.

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
Action T7	Développer la mise en place de la charte "objectifs CO2, les transporteurs s'engagent, les transporteurs agissent"		
DREAL, ADEME,AFT	Nb d'entreprises signataires de la charte Nb de litres de gasoil économisés traduits en terme de Nox et PM10 Nb de véhicules impliqués Gain en émission de PM10, PM2,5, Nox et CO2, dû à l'adhésion à la charte CO2 et actions de la charte CO2 (transport de voyageurs)	Nb d'entreprises de transport adhérentes à la charte (2018): 4 pour les marchandises 2 pour les voyageurs Nb litres de gasoil économisés :540 000 l, 5100000 l depuis 2008 Nb véhicules : 174 (TRM), 716 (TRV) Gain CO2 : 1700 t en 2017, 16000 t depuis 2008 (lancement de la démarche)	<u>Leviers d'action</u> le plus souvent pratiqués : formation à l'éco-conduite, suivi des consommations, optimisation des pneumatiques. Les résultats sont très variables selon les entreprises. Meilleur résultat : -8,4 % de réduction des consommations et des émissions Depuis 2018, le calcul des émissions de polluants locaux est inclus dans un outil web et pourra, à l'avenir, être suivi.
Action R1	Réaliser une enquête chauffage		
DREAL	Réalisation de l'enquête Mesures mises en place suite à l'enquête. Mise à jour de l'inventaire des émissions	Un questionnaire précis (par téléphone) a été établi et validé en groupe de travail piloté par FIBOIS pour connaître les équipements et les usages. Appel d'offre lancé par Atmo Grand Est dans le cadre du pgm interreg ATMO-VISION afin de trouver le prestataire pour réaliser l'enquête sur tout le Grand Est, la proche Allemagne et la Suisse (région de Bâle).	Une enquête téléphonique statistique sera réalisée avec un maillage des communes plus fin dans les zones couvertes par le PPA. Selon la typologie INSEE des zones d'habitation, on pourra descendre à l'échelle du quartier. Résultats attendus fin novembre 2018.
Action R2	Sensibiliser les particuliers et les professionnels concernant les appareils de chauffage		
CNIDEP	Nb de campagnes de communication	Le CNIDEP est peu concerné par cette action.	Les artisans n'utilisent généralement pas le bois comme source d'énergie.
Atmo Grand-Est	Nb de plaquettes distribuées	Communication quotidienne sur radio France Bleu « le bon geste du jour »	Un travail sera mené avec France- Télévision en vue de préparer un passage à l'antenne.
ALEC du Grand Nancy		Bilan 2017 : 10 Ateliers de prêt d'outil de mesure qui ont permis de prêter 115 outils de mesure 500 plaquettes distribuées 86 conseils techniques sur chauffage au bois, sensibilisation au label « flamme verte »	Relais d'information à la maison de l'habitat et du développement durable ; permanence téléphone

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
Métropole du Grand Nancy		Du 01/06/2017 au 30/11/2020, aide financière au remplacement des poêles à bois ou à granules	Plus de 200 poêles ont déjà été remplacés. L'objectif initial de remplacer 500 poêles sur la durée de l'opération sera sûrement dépassé.
DREAL		La DREAL a réalisé une brochure « les bons gestes citoyens » pour le grand public (format papier + numérique) incluant un thème « mieux se chauffer au bois »	La brochure a été diffusée sous format papier dans les jardins familiaux. Une version numérique et téléchargeable est disponible sur le site internet de la DREAL.
Action R3	Informar les syndics et les organismes de contrôle sur la réglementation relative aux émissions des chaudières		
ADIL	NB de réunions d'information Nb de participants à ces réunions	L'ADIL 54 ne dispose pas de conseillers sur des sujets techniques.	Concernant les syndics, la DREAL va rechercher des relais d'information (FNAIM, bailleurs sociaux, ANAH...) afin de rappeler la réglementation. Concernant les entreprises, la DREAL va contacter la CMA pour cibler en priorité les TPE.
ATEE		L'ATEE (ou la FEDENE) assure une veille juridique, mais regroupe surtout des entreprises de taille moyenne et grande.	
Action R4 *	Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts		
DREAL	Nb d'articles publiés dans les revues des communes et EPCI Nb de plaquettes distribuées Courriers aux maires de la zone PPA	La DREAL a réalisé une brochure « les bons gestes citoyens » pour le grand public (format papier + numérique) incluant un thème « valoriser ses déchets verts »	La brochure a été diffusée sous format papier dans les jardins familiaux. Une version numérique et téléchargeable est disponible sur le site internet de la DREAL.
Action R5	Mise en place d'une charte "chantier propre" intégrant un volet qualité de l'air dans les appels d'offres publics de la zone PPA		
DREAL	Nb d'appels d'offre publics respectant la charte notamment dans les principales collectivités	La DREAL a rencontré la Fédération BTP en septembre 2017	Une action de sensibilisation est prévue en réunion de réseau des professionnels du bâtiment le 13 juin 2018
Action P1 *	Fixer des objectifs en termes de réduction des émissions lors de la révision des PDU		
Métropole du Grand Nancy - CCBP	Gains en émissions de N02, PM10 et PM2,5 dues aux actions Campagnes de mesure de la qualité de l'air	Des campagnes annuelles sont réalisées par Atmo GE pour le calage des modèles et une meilleure connaissance des sources d'émission.	Poursuite des campagnes de mesures dans le cadre du suivi du PPA Exploitation des résultats de l'étude AACT' AIR (ADEME) de 2014 pour le Grand Nancy Il existe un suivi fin des « gains » en qualité de l'air liés aux travaux des certificats d'économie d'énergie (C2E)

Actions prévues dans le PPA	Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives	
Action P2 *	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme		
DREAL	<p>Nb de porters à connaissance intégrant la thématique « air »</p> <p>Nb de fiches thématiques DREAL/DDT distribuées au collectivités dans le cadre de l'association de l'État</p> <p>Nb de documents d'urbanisme intégrant ces dispositions</p>	<p>Action engagée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : un guide « urbanisme et exposition à la pollution atmosphérique » servant de référence nationale a été rédigé</p> <p>→ la DREAL le diffusera plus largement</p>	<p>Exploiter les cartes stratégiques air (Atmo GE) ou les cartes de potentiel foncier (SCALEN)</p> <p>Documents à créer : une fiche qualité de l'air et une grille de lecture (en coopération avec la DDT) pour associer l'État aux documents d'urbanisme.</p>
Action P3 *	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact		
DREAL	<p>Pourcentage d'études d'impact intégrant ces dispositions sur la base des avis de l'autorité environnementale</p>	<p>Action engagée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : cf partie II du guide « urbanisme et exposition à la pollution atmosphérique »</p> <p>→ la DREAL le diffusera plus largement</p>	<p>Action à mener via l'Autorité Environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser, informer les porteurs de projet - proposer un cadrage aux maîtres d'ouvrage et assistants (AMO) - spécifier les attendus dans les études d'impact
Action I 1	Informers les exploitants de chaufferies et les organismes de contrôle sur la réglementation relative aux émissions de chaudières		
DREAL	<p>Nombre de réunions d'information</p> <p>Nombre de participants à ces réunions</p>	<p>De 2016 à 2018, révision des modalités de fonctionnement des ICPE selon directive IED : pâte à papier, ciment, aciérie, verreries.</p> <p>D'août 2017 à janvier 2018, approbation d'arrêtés préfectoraux complémentaires pour les épisodes de pollution, avec renforcement des critères de sélection des ICPE en zone PPA + inspections ciblées.</p> <p>Le 22/02/2018, réunion d'information de la DREAL à la CCI 54 sur la réglementation LCP (grandes installations de combustion) : 12 participants (ex- Lorraine et Champagne)</p>	<p>Transposition de la directive européenne sur les MCP (moyennes installations de combustion). La DREAL reconduira des actions de communication autant que nécessaire en fonction des évolutions réglementaires.</p>

Actions prévues dans le PPA		Avancement et données au 31/05/2018	Commentaires et perspectives
Action U1 *	Renforcer les actions restrictives en cas de pic de pollution		
DREAL	Les collectivités de la zone PPA rapportent à la DREAL les actions de réduction d'émissions polluantes et d'information du public mises en œuvre lors du pic de pollution	signature du nouvel AIP le 24 mai 2017. Lors des derniers épisodes de pollution, la DREAL a demandé des retours d'information aux Préfectures (SIDPC)	La MGN et la DREAL ont constitué plusieurs GT pour bâtir un projet d'arrêté « circulation différenciée » adapté au territoire du Grand Nancy. Le processus d'élaboration est provisoirement suspendu, en raison du contexte social : à ce jour (04/02/2019), la consultation publique, la communication officielle vers le grand public et les réunions d'information avec les acteurs du bassin de vie de Nancy n'ont pas eu lieu.

(*) mesure à caractère réglementaire et opposable dont le respect est obligatoire

(sans *) mesure d'incitation et de partenariat dont la liste en œuvre correspond à une recommandation

MGN Métropole du Grand Nancy

CCBP Communauté de communes du Bassin de Pompey

CCMM Communauté de communes de Moselle - Madon

CCPSV Communauté de communes du Pays du Sel et du Vermois

AFT Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport

CNIDEP Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les petites entreprises

ALEC Agence Locale de l'Energie et du Climat du Grand Nancy

ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement

ATEE Association Technique Energie Environnement